

COURRIER DE S1 NUMÉRO 4

ELECTIONS À LA CA NATIONALE

DU LUNDI 17 MAI AU JEUDI 3 JUIN 2021



L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE
CLASSIQUE
MODERNE
TECHNIQUE
SNES (FSU) SYNDICAT NATIONAL DES
ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ



PAGES SPÉCIALES DE L'US N° 807
DU 17 AVRIL 2021

L'Université Syndicaliste,
le journal du Syndicat national
des enseignants de second degré (FSU),
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13
Directeur de la publication : Xavier Marand
Compo gravure : C.A.G., Paris



Imprimerie : R.A.S., Villiers-le-Bel (95)
N° CP 0123 S 06386 - ISSN n° 0751-5839

SOMMAIRE

- Élections à la CAN :
dispositions pratiques
2
- Listes des électeurs
3-4
- Procès-verbal
5-6
- Bulletin de vote
7
- Affichette vote
8

VOTER pour faire vivre la démocratie syndicale

Du 17 mai au 3 juin, les syndiqué-e-s du SNES-FSU élisent, à bulletin secret, celles et ceux qui assureront la direction nationale du syndicat, pendant trois ans. Ces élections à la Commission administrative nationale (CAN) sont un moment important de notre vie démocratique. Pour faciliter la participation la plus large et permettre à tout adhérent d'en contrôler la régularité, le vote est organisé dans l'établissement par la section SNES-FSU (S1). Cependant, cette année, en raison du confinement, dont nous ne connaissons pas la durée, le vote par correspondance envoyé à la section académique (S3) sera possible pour toutes et tous.

Un syndicat démocratique et multicatégoriel

La CAN (Commission administrative nationale), instance délibérative nationale du syndicat entre deux congrès, compte 75 titulaires et 75 suppléant-e-s, incluant les secrétaires de catégories élu-e-s lors du même scrutin. En effet, le SNES-FSU réunit des enseignant-e-s titulaires (certifié-e-s et agrégé-e-s), des CPE, des contractuel-le-s, des Psy-ÉN, des AED et AESH. Chaque catégorie, chaque métier a ses spécificités mais tous ont aussi des revendications communes. L'organisation du SNES-FSU a pour but de traiter à la fois ces différences et ces points communs.

Le récent congrès national de Paris, qui a réuni les membres de la CA nationale et les délégué-e-s des congrès académiques a arrêté les grandes orientations du SNES-FSU (revendications, propositions) pour les années à venir. La situation sanitaire ne nous a pas permis de traiter de tous les sujets et nous avons dû organiser un congrès en visioconférence. Ce sera partie remise pour l'an prochain, à Montpellier !

La CAN, lors de sa première réunion, désigne en son sein, à la proportionnelle, un bureau national (BN) qui compte une vingtaine de sièges. Elle désigne aussi, au sein du BN, le secrétariat général, les trésorier-e-s et les secrétaires nationaux, qui rendent compte devant la CAN et le BN de l'exécution des mandats qui leur sont confiés.

Un syndicat pluraliste

Quatre listes se présentent à vos suffrages : celle de la direction sortante Unité et Action et trois autres listes (École Émancipée ; Émancipation ; Unité, Revendications, Indépendance Syndicale) qui proposent des orientations différentes. Ce droit des syndiqué-e-s de se regrouper en courants de pensée est une illustration du pluralisme du SNES-FSU.

La nouvelle CAN, composée des élu-e-s de plusieurs courants de pensée, sera chargée de mettre en œuvre les mandats issus des congrès. Réunie sur deux jours, au moins cinq fois par an, elle prend ses décisions au terme de débats associant tous les courants de pensée représentés. Deux fois par an (une seule les années de congrès), une réunion de CAN élargie à tou-te-s les secrétaires académiques et départementaux permet un débat plus large encore.

Un scrutin transparent

Le scrutin est placé sous la responsabilité de chaque section syndicale locale (S1) : elle l'organise, veille à sa régularité et procède à son dépouillement présence de tout-e syndiqué-e qui le souhaite. Son organisation est aussi l'occasion de débats collectifs. Le procès-verbal de dépouillement est transmis par le secrétaire de S1 à la section académique (S3). La commission académique de dépouillement, à laquelle participent des représentant-e-s des listes candidates, collationne ces résultats, vérifie la régularité des opérations et établit le résultat académique. Une commission nationale recense ensuite, dans les mêmes conditions, les résultats académiques et arrête les résultats nationaux qui seront validés par la CAN.

Les 75 sièges sont répartis entre les différentes listes, à la proportionnelle, à la plus forte moyenne et chaque liste désigne ses élu-e-s. Les résultats sont publiés en ligne et mis à disposition de tout-e syndiqué-e qui en fait la demande.

Pour que ces garanties de démocratie, de pluralisme, de transparence s'expriment pleinement, soyons nombreux à participer au scrutin.



Magali Espinasse
secrétaire
administrative

**Organisez le vote
dans chaque S1
DU 17 MAI AU 3 JUIN**

Votons et faisons voter !

Dispositions pratiques

Ouverture/Clôture du scrutin

Ouverture dans chaque section SNES-FSU d'établissement (S1) le lundi 17 mai 2021 ; clôture le mercredi 3 juin (à La Réunion, le vote sera clos le 8 juin). L'organisation du vote dans chaque S1 est assurée et contrôlée par une commission comprenant plusieurs membres du S1 où sont de droit représentées les diverses tendances qui peuvent se manifester dans la section.

Matériel électoral

Vous trouverez dans les pages suivantes le matériel nécessaire à l'organisation du vote dans votre section syndicale :

- une liste des électeurs/électrices et d'émargement des votants établie par le bureau du S1 (téléchargeable sur l'espace adhérent du secrétaire de S1) ; ne pas oublier de la faire signer par chaque votant ;
- un procès-verbal de dépouillement ;
- un bulletin de vote à reproduire ;
- une affichette pour le panneau syndical.

Où trouver les listes et déclarations d'orientation ?

Dans le cahier spécial adressé à chaque adhérent avec L'US n° 807 du 17 avril 2021, disponible également sur le site www.snes.edu

Qui vote ?

Tous les syndiqués à jour de leur cotisation 2020-2021 à la date du lundi 17 mai 2021.

Les trésorier-e-s des S1 transmettront, dès le 17 mai, à la trésorerie académique, la liste complémentaire des syndiqué-e-s ayant à cette date acquitté leur cotisation, et les cotisations correspondantes. Avant l'ouverture du scrutin, pensez à recontacter les syndiqué-e-s de l'an dernier qui n'auraient pas encore acquitté leur cotisation 2020-2021.

Attention : toute prise en compte par un S1 du vote de collègues non syndiqué-e-s en 2020-2021 entraîne l'annulation de la totalité du vote de ce S1 par la commission académique de dépouillement.

Liste des électeurs et d'émargement des votants

Le S1 établit la liste des électeurs, c'est-à-dire des collègues ayant réglé leur cotisation 2020-2021 avant le lundi 17 mai 2021 (disponible en ligne : <https://adherent.snes.edu>).

Comment voter ?

Pour faciliter la participation au scrutin, il est recommandé de mettre à la disposition de chaque adhérent-e, dans chaque S1, le matériel nécessaire au vote : deux enveloppes et un bulletin de vote.

Chaque syndiqué-e émet deux votes sur le même bulletin⁽¹⁾ :

1. pour l'une des quatre listes présentées (vote d'orientation) ;
2. pour un groupe de candidats au secrétariat de la catégorie à laquelle il (elle) appartient (vote de catégorie), cf. règlement électoral dans L'US spéciale Élections à la CAN (L'US n° 807).

Attention : le second vote serait nul s'il était exprimé en faveur de candidats au secrétariat d'une catégorie autre que celle du votant.

Précision : les assistants d'éducation et les AESH syndiqués votent pour le secrétariat de catégorie « étudiants-surveillants ».

Le vote est individuel et à bulletin secret

Il s'effectue sous double enveloppe.

1. Remplir un bulletin (2 votes).
2. L'insérer dans une enveloppe vierge.
3. Glisser le tout dans une 2^e enveloppe cachetée sur laquelle l'électeur/trice indique ses nom, prénom et catégorie et appose sa signature.
4. Émarger sur la liste des électeurs en face de son nom et de sa catégorie.

Pour les collègues absents pendant la période des élections

Les syndiqués dans l'impossibilité de mettre eux-mêmes le bulletin dans l'urne et de signer la feuille d'émargement (par suite d'absence pour cause de maladie, congé, examen ou concours, etc.) adressent au bureau du S1 leur vote sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure portant leur nom, catégorie et signature, le tout dans une troisième enveloppe d'envoi portant la mention « élections ». Le pli doit parvenir, à la section académique (S3) au plus tard le jour fixé pour le dépouillement au S3.

Les collègues ayant un service partagé entre plusieurs établissements votent dans l'établissement d'exercice principal (voir exercice 1 dans l'espace adhérent).

Les collègues effectuant des remplacements ou des suppléances se reporteront aux indications fournies par la section académique (S3).

Dépouillement

Le dépouillement se fait dans chaque établissement sous la responsabilité d'une commission de dépouillement dont les membres, ainsi que le trésorier de S1, signent les feuilles de résultats et d'émargement que le S1 doit transmettre sans délai au S3. Pour le dépouillement du vote, il est indispensable de regrouper préalablement, par catégorie, les enveloppes extérieures de vote avant de les décacheter, afin de vérifier le nombre de syndiqués votant dans chaque catégorie. Il faudra porter au procès-verbal le nombre de voix obtenu par chaque groupe de candidats, celui des votes exprimés pour chaque catégorie (égal à la somme des voix obtenues par les différents candidats d'une même catégorie) ainsi que le nombre total d'exprimés pour l'ensemble des votes de catégorie.

Transmission des résultats au S3

Les résultats sont transmis par le S1 au S3 pour le dépouillement académique.

Le S1 transmet au S3 un exemplaire du procès-verbal de dépouillement et la liste d'émargement (éventuellement accompagnée des enveloppes extérieures correspondant aux situations particulières).

Le procès-verbal de dépouillement et la liste d'émargement signés doivent parvenir au S3 au plus tard la veille du jour fixé par la section académique pour le dépouillement académique (pour la date se reporter aux circulaires du S3). En cas d'envoi postal, un cachet de la poste antérieur de 48 heures à ce jour permettrait de prendre en compte en appel un vote de S1 parvenu hors délai au S3. L'envoi par mail n'est valide que s'il est fait par le secrétaire du S1 ou le trésorier, son adresse mail permettant de l'identifier. ■

(1) Attention : dans plusieurs académies ont lieu en même temps les élections pour la CA académique et le bureau départemental (S2).

LISTE D'ÉMARGEMENT

Chaque secrétaire de S1 peut aussi imprimer directement la liste des adhérents à jour de son établissement à partir de l'espace militants du site du SNES-FSU : <https://adherent.snes.edu>

Académie : _____

Département n° _____

Nom de l'établissement : _____

Adresse de l'établissement :

Nombre de syndiqués _____
(cotisations réglées au trésorier de S1 au 17 mai 2021)

Signatures

Le secrétaire de S1

Le trésorier de S1

Les membres de la commission de dépouillement

Le S1 joint cette liste d'émargement au procès-verbal adressé au S3 (section académique) dès la fin du dépouillement

En votant, chaque syndiqué émarge en face de son nom

NOM Prénom	Catégorie	Signature
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		

NOM Prénom	Catégorie	Signature
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		

NOM Prénom	Catégorie	Signature
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
32		
33		
34		
35		
36		
37		
38		
39		
40		
41		
42		

NOM Prénom	Catégorie	Signature
43		
44		
45		
46		
47		
48		
49		
50		
51		
52		
53		
54		
55		
56		
57		
58		
59		
60		
61		
62		
63		
64		
65		
66		

PROCÈS-VERBAL DE DÉPOUILLEMENT

Académie : _____ Département n° _____

Établissement :

Code RNE de l'établissement (7 chiffres + 1 lettre)

--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et adresse de l'établissement : _____

Nombre de syndiqués (cotisations réglées au trésorier de S1 au 17 mai 2021)

1/ Vote national

1-1/ Vote à la Commission administrative nationale

Votants

Blanc ou nuls

Exprimés (1)

Liste
Unité et
Action

Liste
École
Émancipée

Liste
Émancipation

Liste Unité,
Revendications,
Indépendance Syndicale

1-2/ Vote « Catégories »

CATÉGORIES	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION	UNITÉ, REVENDEICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE	Nombre d'exprimés par catégorie
Agrégé-e-s	LUIS BERTHELOT _____	CLUZEAU FOURIER _____	PREVOT LE GALLO _____	SUCHARD MIGNOT _____	_____
Certifié-e-s, adjoints d'enseignement, PEGC	BARBILLAT OCHANDO _____	DOCEKAL BOIRON _____	DA SILVA KETERS _____	TOURNEUR LACOUDRE _____	_____
Non-titulaires	HAFFNER KRANTZ _____	BLOOMER-LUDWIG QUILLET _____	MAMARBACHI BEYLARD _____		_____
CPE	RALUY MACE _____	VITORINO GOUJU _____	DUBACQ AUGE _____		_____
Psy-ÉN	DURIEZ BERTAUD _____	CASTRE BENNASSAR _____			_____
Retraité-e-s	CAHOUET MOROS _____	FERRE LOUEDEC _____	SCHIMMER BERTRAND _____	LEFEBVRE DANRY _____	_____
Étudiant-e-s- surveillant-e-s	SOARES CASSAND _____	BLANQUET-LEMARCHAND PORTAL _____	TORRE BEN MOULOUD _____	BLACHE BENHAMOU _____	_____

Blanc ou nuls dans
les votes de catégories

Total des exprimés dans
les votes de catégories

(1) Le nombre d'exprimés correspond : a) Au nombre de votants moins le nombre de blancs/nuls, b) À la somme des suffrages obtenus par l'ensemble des 4 listes en présence.

BULLETIN DE VOTE

1/ Vote national

1-1/ Vote à la Commission administrative nationale

pour **une seule** des listes ci-dessous

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

Unité et Action	École Émancipée	Émancipation	Unité, Revendications, Indépendance Syndicale
--------------------	--------------------	--------------	--

1-2/ Vote « Catégories » pour votre catégorie

Entourez d'un trait bien apparent un et un seul groupe de candidats

CATÉGORIES	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION	UNITÉ, RENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE
AGRÉGÉ-E-S	T : LUIS J. S : BERTHELOT L.	T : CLUZEAU C. S : FOURRIER S.	T : PREVOT K. S : LE GALLO J.	T : SUCHARD S. S : MIGNOT Y.
CERTIFIÉ-E-S, ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, PEGC	T : BARBILLAT C. S : OCHANDO M.	T : DOCEKAL I. S : BOIRON L.	T : DA SILVA S. S : KETERS M.	T : TOURNEUR C. S : LACOUDRE F.
NON-TITULAIRES	T : HAFFNER E. S : KRANTZ N.	T : BLOOMER - LUDWIG R. S : QUILLET S.	T : MAMARBACHI N. S : BEYLARD E.	
CPE	T : RALUY O. S : MACE C.	T : VITORINO A. S : GOUJU M.	T : DUBACQ P. S : AUGÉ J.-L.	
Psy-ÉN	T : DURIEZ G. S : BERTAUD F.	T : CASTRE D. S : BENNASSAR L.		
RETRAITÉ-E-S	T : CAHOUE M. S : MOROS M.-L.	T : FERRE C. S : LOUEDEC C.	T : SCHIMMER C. S : BERTRAND H.	T : LEFEBVRE J. S : DANRY E.
ÉTUDIANT-E-S- SURVEILLANT-E-S	T : SOARES C. S : CASSAND V.	T : BLANQUET- LEMARCHAND F. S : PORTAL J.	T : TORRE J. S : BEN MOULOUD M.	T : BLACHE E. S : BENHAMOU D.